

27 mar 2009 -13:00

Appartient à [Conseil des ministres du 27 mars 2009](#)

Pensionnés des services publics

Augmentation des plafonds permettant l'octroi d'un pécule de vacances aux pensionnés des services publics

Augmentation des plafonds permettant l'octroi d'un pécule de vacances aux pensionnés des services publics

Sur proposition de Mme Marie Arena, ministre des Pensions, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal (*) qui vise à majorer d'environ 4 % les plafonds permettant l'octroi d'un pécule de vacances aux pensionnés des services publics. Ces plafonds sont portés (hors index) respectivement à 1.350 euros pour les bénéficiaires d'une pension de retraite et à 1.080 euros pour les bénéficiaires d'une pension de survie.

Le projet concrétise l'accord du Conseil des ministres du 19 décembre 2008 qui, dans le cadre de la programmation sociale 2007 et 2008, vise à améliorer la situation des pensionnés du secteur public.

Après négociations syndicales, le projet sera transmis pour avis au Conseil d'Etat.

(*) modifiant l'arrêté royal du 1er avril 1992 accordant un pécule de vacances et un pécule complémentaire de vacances aux pensionnés des services publics.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe